

Le Conseil exécutif,

Rappelant ses résolutions antérieures concernant les tableaux d'experts, en particulier les résolutions EB37.R2, EB53.R2 et EB54.R7, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée de la Santé, y compris les résolutions WHA28.70 et WHA28.71;

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les inscriptions aux tableaux d'experts et les nominations aux comités d'experts ainsi que son rapport spécial sur les tableaux d'experts; ¹ et

Estimant que les principes fondamentaux du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts ² demeurent foncièrement valables et devraient être maintenus,

1. PREND NOTE des rapports;
2. FÉLICITE le Directeur général de ses rapports, fait siennes les conclusions et recommandations visant à améliorer l'utilisation des tableaux d'experts et prie le Directeur général de les mettre en œuvre en tenant compte des discussions qui ont eu lieu à ce sujet au cours de la présente session du Conseil exécutif; ³ et
2. PRIE en outre le Directeur général de tenir le Conseil exécutif au courant, selon qu'il conviendra, de l'expérience acquise et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations.